



**NATIONS  
UNIES**



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2006/1  
21 février 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL  
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Vingt-quatrième session  
Bonn, 18-26 mai 2006

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire  
Questions d'organisation  
Adoption de l'ordre du jour

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**Note du Secrétaire exécutif**

**I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux de la session.
3. Programme de travail quinquennal sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
4. Mise au point et transfert de technologies.
5. Recherche et observation systématique.
6. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement.

7. Questions méthodologiques relevant de la Convention:
  - a) Lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre;
  - b) Produits ligneux récoltés;
  - c) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux;
  - d) Aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil;
  - e) Enseignements tirés de la notification et de l'examen ainsi que de la formation des experts.
8. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto:
  - a) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbone-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrochlorofluorocarbone-23 (HFC-23);
  - b) La valeur numérique relative à la gestion des forêts au titre du paragraphe 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, attribuée à l'Italie.
9. L'atténuation des changements climatiques: aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques.
10. Facilitation de l'échange d'informations et de la mise en commun de données d'expérience sur les politiques et les mesures appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
11. Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
12. Coopération avec les organisations internationales compétentes:
  - a) Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement<sup>1</sup>;
  - b) Rapport spécial sur la préservation de la couche d'ozone et du système climatique planétaire: questions relatives aux hydrofluorocarbures et aux hydrocarbures perfluorés;
  - c) Coopération avec d'autres conventions ainsi qu'avec les organismes scientifiques et les organismes des Nations Unies.
13. Questions diverses.
14. Rapport de la session.

---

<sup>1</sup> À la vingt-troisième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), aucun consensus ne s'est formé pour inscrire cette question à l'ordre du jour. Elle a donc été laissée en suspens. Sur proposition du Président, le SBSTA a décidé de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa vingt-quatrième session.

## II. ANNOTATIONS

### 1. Ouverture de la session

1. Le Président doit normalement ouvrir la vingt-quatrième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) le jeudi 18 mai 2006.

### 2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption.

FCCC/SBSTA/2006/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
-------------------	--

b) Organisation des travaux de la session

3. *Rappel*: Les Parties sont invitées à se reporter au projet de calendrier des séances affiché sur le site Web de la Convention et à consulter le programme journalier, publié pendant la session, pour des informations détaillées et à jour sur le déroulement des travaux du SBSTA.

4. Les représentants des Parties et des organisations internationales sont priés de limiter autant que possible la durée de leurs interventions. S'ils souhaitent faire distribuer une déclaration écrite, ils devront remettre au secrétariat le nombre d'exemplaires voulu.

5. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à arrêter les modalités d'organisation des travaux de la session.

FCCC/SBSTA/2006/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
-------------------	--

### 3. Programme de travail quinquennal sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

6. *Rappel*: À sa onzième session, la Conférence des Parties a adopté le programme de travail quinquennal du SBSTA sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements<sup>2</sup>. Elle a prié le SBSTA de commencer à exécuter le programme de travail en entreprenant les activités initiales spécifiées dans les conclusions qu'il a formulées à sa vingt-troisième session<sup>3</sup>, et d'examiner et de préciser à sa vingt-quatrième session (mai 2006) des activités et modalités supplémentaires au titre du programme de travail.

---

<sup>2</sup> FCCC/CP/2005/5, section IV.E i).

<sup>3</sup> Le projet de liste indicative d'activités au titre du programme de travail figure à l'annexe I du document FCCC/SBSTA/2005/10.

7. À sa vingt-troisième session<sup>4</sup>, le SBSTA a examiné un projet de liste indicative d'activités pour le programme de travail, et est convenu de poursuivre l'examen de cette liste et de l'étoffer à sa vingt-quatrième session. Il a prié le secrétariat d'organiser, sous la direction de son président, une réunion informelle des représentants des Parties, avant sa vingt-quatrième session, de manière à continuer d'étoffer la liste précitée. Il a décidé d'examiner les résultats de cette réunion à sa vingt-quatrième session, en vue de déterminer quelles activités débuteraient en 2006. La réunion doit se tenir à Vienne (Autriche) du 13 au 15 mars 2006.

8. À titre de première étape de la mise en œuvre du programme de travail, le SBSTA a prié le secrétariat d'établir une liste initiale d'organisations et institutions actives dans des domaines se rapportant au programme de travail, et de la lui soumettre à sa vingt-quatrième session. Il a invité les Parties et les organisations compétentes à communiquer au secrétariat, avant le 13 février 2006, les informations nécessaires pour l'établissement de cette liste.

9. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à poursuivre l'examen des activités et des modalités pour le programme de travail et à les étoffer.

FCCC/SBSTA/2006/4	<i>Rapport de la réunion informelle sur le programme de travail quinquennal de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Note du Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique</i>
FCCC/SBSTA/2006/INF.3	<i>Initial list of organizations and institutions active in areas relevant to the five-year programme of work of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Note by the secretariat</i>

#### 4. Mise au point et transfert de technologies

10. *Rappel*: Par sa décision 6/CP.10, la Conférence des Parties a demandé au Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) de formuler des recommandations en vue de promouvoir l'application du cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention avant la vingt-quatrième session du SBSTA. À sa vingt-deuxième session<sup>5</sup>, ce dernier a arrêté le mandat à confier au GETT à cet effet et est convenu que les recommandations formulées par le GETT seraient également utiles pour l'examen dont cet organe fera l'objet à la douzième session de la Conférence des Parties (novembre 2006) conformément à la décision 4/CP.7.

11. Comme le SBSTA l'a demandé à sa vingt-deuxième session<sup>6</sup>, le secrétariat a établi le rapport de l'atelier sur les solutions novatrices de financement des résultats des évaluations

<sup>4</sup> FCCC/SBSTA/2005/10, par. 17 à 19.

<sup>5</sup> FCCC/SBSTA/2005/4, par. 53.

<sup>6</sup> FCCC/SBSTA/2005/4, par. 57.

des besoins technologiques qui s'était tenu les 20 et 21 octobre 2005 à Bonn (Allemagne). À sa vingt et unième session<sup>7</sup>, le SBSTA a prié le secrétariat:

- a) D'établir un document technique sur les applications des technologies écologiquement rationnelles pour l'adaptation aux changements climatiques;
- b) Dans le cadre du programme de travail du GETT pour 2005, d'élaborer un autre rapport technique sur les formules novatrices de financement de la mise au point et du transfert de technologies;
- c) D'élaborer un rapport de synthèse en se fondant sur l'analyse préliminaire des évaluations des besoins technologiques qu'établirait le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), comme prévu au programme de travail du GETT pour 2005, et sur les besoins technologiques déterminés par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) dans leurs communications nationales.

12. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité:

- a) À prendre note des deux rapports, des deux documents techniques et des recommandations du GETT et à se prononcer sur les nouvelles mesures à prendre éventuellement au sujet de ces questions;
- b) À se prononcer sur la suite à donner aux recommandations du GETT en vue de promouvoir l'utilisation du cadre pour le transfert de technologies, y compris, au besoin, une révision de celui-ci.

<i>FCCC/SBSTA/2006/3</i>	<i>Rapport de l'atelier FCCC sur les solutions novatrices de financement des résultats des évaluations des besoins technologiques. Note du secrétariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2006/INF.1</i>	<i>Synthesis report on technology needs identified by Parties not included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2006/INF.4</i>	<i>Recommendations of the Expert Group on Technology Transfer for enhancing the implementation of the framework for meaningful and effective actions to enhance the implementation of Article 4, paragraph 5, of the Convention. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer</i>
<i>FCCC/TP/2006/1</i>	<i>Innovative options for financing the development and transfer of technologies. Technical paper</i>
<i>FCCC/TP/2006/2</i>	<i>Application of environmentally sound technologies for adaptation to climate change. Technical paper</i>

<sup>7</sup> FCCC/SBSTA/2004/13, par. 90.

## 5. Recherche et observation systématique

13. *Rappel*: Par sa décision 9/CP.11, la Conférence des Parties a prié le SBSTA d'examiner régulièrement les besoins de recherche se rapportant à la Convention afin d'informer les Parties des activités en cours et prévues des programmes régionaux et internationaux de recherche sur les changements climatiques, et de communiquer aux milieux scientifiques, s'il y a lieu, les vues des Parties sur les besoins et les priorités en matière de recherche.

14. À sa vingt-deuxième session<sup>8</sup>, le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, le 15 janvier 2006 au plus tard, des renseignements sur les besoins et les priorités recensés en matière de recherche aux fins de la Convention, notamment sur le renforcement des capacités dont les pays en développement disposent pour contribuer et participer à la recherche sur les changements climatiques. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir un rapport de synthèse sur les besoins et les priorités en matière de recherche aux fins de la Convention, tels qu'ils ressortaient des documents FCCC/SBSTA/2002/INF.17 et FCCC/SBSTA/2005/3, des renseignements visés ci-dessus communiqués par les Parties, des communications nationales et du troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et de mettre ce rapport de synthèse à la disposition des Parties et des programmes régionaux et internationaux de recherche intéressés sur les changements climatiques avant sa vingt-quatrième session. Le SBSTA a en outre prié le secrétariat d'organiser en marge de sa vingt-quatrième session une réunion spéciale, dans le but de lui permettre de mieux communiquer avec les organismes de recherche sur les changements climatiques.

15. À sa vingt et unième session<sup>9</sup>, le SBSTA a invité le secrétariat du Système mondial d'observation du climat (SMOC), en concertation avec les organismes qui parrainent cet organe, à élaborer un rapport de synthèse sur la façon dont ces organismes ont intégré les mesures énoncées dans le *Plan d'exécution pour la mise en place de systèmes mondiaux intégrés d'observation du climat* dans leurs propres plans et activités. Le rapport à ce sujet a été repris dans le rapport du SMOC au SBSTA à sa vingt-troisième session (FCCC/SBSTA/2005/MISC.14) et a été examiné par le SBSTA à cette session<sup>10</sup>.

16. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner les besoins de recherche aux fins de la Convention et à définir les prochaines étapes de l'application de la décision 9/CP.11.

<i>FCCC/SBSTA/2006/INF.2</i>	<i>Research needs and priorities relating to the Convention. Note by the secretariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2006/MISC.3</i>	<i>Research needs and priorities relating to the Convention. Submissions by Parties</i>

<sup>8</sup> FCCC/SBSTA/2005/4, par. 77, 78 et 80.

<sup>9</sup> FCCC/SBSTA/2004/13, par. 103.

<sup>10</sup> FCCC/SBSTA/2005/10, par. 88.

## 6. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement

17. *Rappel*: À sa onzième session<sup>11</sup>, la Conférence des Parties a invité les Parties et les observateurs accrédités à communiquer au secrétariat, le 31 mars 2006 au plus tard, leurs vues sur les questions relatives à la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement, l'accent étant mis sur les questions scientifiques, techniques et méthodologiques pertinentes, ainsi que sur l'échange d'informations et de données d'expérience à prendre en compte, y compris des méthodes d'action et des mesures incitatives positives. Elle a invité les Parties à formuler également des recommandations sur une éventuelle procédure à suivre pour l'examen de ces questions. Les communications des Parties sont publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2006/MISC.6. Celles des observateurs accrédités seront affichées sur le site Web de la Convention.

18. À la même session, la Conférence des Parties a demandé au SBSTA d'étudier les informations figurant dans les communications présentées à sa vingt-quatrième session et de lui faire rapport à sa treizième session (décembre 2007) sur ces questions, y compris d'éventuelles recommandations.

19. À la même session, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat, sous réserve que des ressources supplémentaires soient disponibles, d'organiser avant la vingt-cinquième session du SBSTA (novembre 2006) un atelier sur la question.

20. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à commencer à examiner les questions relatives à la réduction des émissions dans les pays en développement et à débattre du contenu de l'atelier, compte tenu des communications des Parties et des observateurs accrédités.

<i>FCCC/SBSTA/2006/MISC.5 Issues relating to reducing emissions from deforestation in developing countries and recommendations on any further process. Submissions from Parties</i>
---

## 7. Questions méthodologiques relevant de la Convention

a) Lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre

21. *Rappel*: À sa dix-septième session<sup>12</sup>, le SBSTA a invité le GIEC à réviser les *Lignes directrices révisées (1996) du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* compte tenu des travaux pertinents menés dans le cadre de la Convention et du Protocole de Kyoto et à achever ce travail pour le début de l'année 2006. Le GIEC achèvera sa révision à sa vingt-cinquième session (26-28 avril 2006) et présentera les *Lignes directrices (2006) du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* au SBSTA à sa vingt-quatrième session.

<sup>11</sup> FCCC/CP/2005/5, chap. VI.

<sup>12</sup> FCCC/SBSTA/2002/13, par. 14 f).

22. À sa vingt-troisième session<sup>13</sup>, le SBSTA a décidé d'étudier à sa vingt-quatrième session, parallèlement aux *Lignes directrices (2006) du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, la présentation dans les totaux nationaux des émissions et absorptions, actuellement englobées dans les secteurs de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie ainsi que de l'agriculture; les questions d'inventaire associées à la combustion de la biomasse et aux perturbations naturelles dans la mesure où elles ont un rapport avec les notifications au titre de la Convention; et les incidences sur les notifications de la conversion en dioxyde de carbone dans l'atmosphère des émissions de méthane, de monoxyde de carbone et de composés organiques volatils non méthaniques, associées aux variations des stocks de carbone.

23. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à prendre note des informations communiquées par le GIEC et à envisager éventuellement de nouvelles mesures. Il sera aussi invité à achever l'examen des questions susmentionnées transmises depuis sa vingt-troisième session.

b) Produits ligneux récoltés

24. *Rappel*: À la vingt-troisième session du SBSTA<sup>14</sup>, les Parties ont pris note:

a) Des données et informations disponibles sur l'évolution des stocks de carbones et des émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des produits ligneux récoltés ainsi que de l'expérience rapportée par les Parties en ce qui concerne l'application des lignes directrices et directives pertinentes du GIEC (FCCC/SBSTA/2005/MISC.9 et Add. 1 et 2);

b) Des informations sur les produits ligneux récoltés contenues dans les communications précédentes des Parties et dans les rapports nationaux sur les inventaires de GES (FCCC/SBSTA/2005/INF.7);

c) Du rapport du GIEC sur l'état d'avancement de la mise au point de méthodes permettant d'estimer les produits ligneux récoltés et de faire rapport à ce sujet dans le cadre de l'élaboration des *Lignes directrices (2006) du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*.

25. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen de ce point à ses vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions.

26. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à poursuivre l'examen des informations susmentionnées et à se prononcer sur la suite des travaux.

c) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

27. *Rappel*: À la vingt-troisième session du SBSTA<sup>15</sup>, les Parties n'ont pas achevé l'examen des questions relevant de cet alinéa du point de l'ordre du jour et sont convenues de le poursuivre à la vingt-quatrième session du SBSTA.

---

<sup>13</sup> FCCC/SBSTA/2005/10, par. 42.

<sup>14</sup> FCCC/SBSTA/2005/10, par. 34 à 36.



28. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à établir si un accord est possible au sujet de ces questions, en tenant compte de l'échange de vues auquel les Parties ont procédé à sa vingt-troisième session.

d) Aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil

29. *Rappel*: À la dix-septième session du SBSTA<sup>16</sup>, les Parties ont décidé de faire le point sur l'état d'avancement des travaux portant sur les aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil, à la vingt-troisième session du SBSTA. À cette dernière<sup>17</sup>, le secrétariat a rendu compte oralement des activités entreprises depuis la dix-septième session du SBSTA sur la question, et les Parties sont convenues de reprendre l'examen de celle-ci à la vingt-quatrième session du SBSTA.

30. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à faire le point de l'état d'avancement des travaux sur la question et à se prononcer, le cas échéant, sur la suite à leur donner.

e) Enseignements tirés de la notification et de l'examen ainsi que de la formation des experts

31. *Rappel*: Par sa décision 18/CP.8, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'établir un rapport sur les enseignements tirés de l'application des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels». Par la décision 19/CP.8, elle a prié le secrétariat d'établir un rapport analogue pour évaluer l'application des «Directives FCCC pour l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention». Par sa décision 12/CP.9, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'évaluer les résultats du programme de formation organisé à l'intention des membres des équipes d'experts chargées de l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre.

32. Conformément à ces demandes, le secrétariat a établi le document FCCC/SBSTA/2006/2.

33. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner les informations qui figurent dans ce rapport et, au besoin, à donner d'autres instructions au secrétariat.

FCCC/SBSTA/2006/2

*Enseignements tirés de la notification et de l'examen ainsi que de la formation des experts. Note du secrétariat*

## 8. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto

a) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbone-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrochlorofluorocarbone-23 (HFC-23)

34. *Rappel*: Par sa décision 12/CP.10, la Conférence des Parties a prié le SBSTA, agissant en collaboration avec le Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP),

---

<sup>15</sup> FCCC/SBSTA/2005/10, par. 47.

<sup>16</sup> FCCC/SBSTA/2002/13, par. 30 j).

<sup>17</sup> FCCC/SBSTA/2005/10, par. 119.

d'élaborer, à l'intention de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP) à sa première session, une recommandation concernant les conséquences de l'exécution de certaines activités de projet au titre du MDP pour la réalisation des objectifs d'autres conventions et protocoles relatifs à l'environnement, en particulier du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (le Protocole de Montréal). Est visée notamment la mise en place, dans le cadre de projets, de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbène-22 (HCFC-22) par des participants désireux d'obtenir ainsi des unités de réduction certifiée des émissions (URCE) pour la destruction d'hydrofluorocarbène-23 (HFC-23), compte tenu des principes énoncés au paragraphe 1 de l'article 3 et des définitions données au paragraphe 5 de l'article premier de la Convention.

35. À sa vingt-troisième session<sup>18</sup>, le SBSTA a pris note des communications des Parties figurant dans le document FCCC/SBSTA/2005/MISC.10 et d'un document d'information établi par le secrétariat (FCCC/SBSTA/2005/INF.8), sur la base des communications des Parties et d'une contribution du Conseil exécutif du MDP.

36. Par sa décision 8/CMP.1, la COP/MOP a prié le SBSTA de continuer à débattre des conséquences de la mise en place de nouvelles installations de HCFC-22 dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction de HFC-23, et des moyens de remédier à de telles conséquences, en vue d'établir un projet de directive à l'intention du Conseil exécutif du MDP qui sera soumis pour adoption à la COP/MOP à sa deuxième session.

37. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à élaborer un projet de décision sur la question pour adoption par la COP/MOP à sa deuxième session.

b) La valeur numérique relative à la gestion des forêts au titre du paragraphe 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, attribuée à l'Italie

38. *Rappel*: À sa première session<sup>19</sup>, la COP/MOP a pris note de la demande formulée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, tendant à ce que soit réexaminée la valeur numérique relative à la gestion des forêts au titre du paragraphe 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, attribuée à l'Italie dans l'appendice de l'annexe à la décision 16/CMP.1, eu égard au paragraphe 12 de cette décision. La COP/MOP a aussi pris note de la communication du Gouvernement italien (FCCC/KP/CMP/2005/MISC.2) et a prié le SBSTA d'étudier la demande présentée par le Gouvernement italien dans ce document.

39. Comme la COP/MOP l'en avait prié à sa première session, le Gouvernement italien a communiqué au secrétariat, le 29 décembre 2005, des données propres au pays sur la gestion des forêts au titre du paragraphe 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto (FCCC/SBSTA/2006/MISC.1) afin de faciliter l'examen de cette question par le SBSTA.

---

<sup>18</sup> FCCC/SBSTA/2005/10, par. 56.

<sup>19</sup> FCCC/KP/CMP/2005/8, chap. XVII.

40 *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner la demande du Gouvernement italien, en tenant compte des données propres au pays soumises par l'Italie, en vue d'élaborer un projet de décision sur la question pour adoption par la COP/MOP à sa deuxième session.

FCCC/SBSTA/2006/MISC.1 *The numerical value for forest management under Article 3, paragraph 4, of the Kyoto Protocol inscribed for Italy. Submission from a Party*

### **9. L'atténuation des changements climatiques: aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques**

41. *Rappel*: À la vingt-troisième session du SBSTA<sup>20</sup>, les Parties sont convenues de poursuivre les travaux sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation, et de concentrer les efforts sur l'échange d'informations et la mise en commun de données d'expérience et de vues entre les Parties au sujet des possibilités pratiques de faciliter l'application de la Convention et des solutions qui s'offrent à cet effet, comme demande en a été faite dans la décision 10/CP.9. Dans ce contexte, le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser pour chacune de ses quatre sessions suivantes des ateliers. Le premier de ces ateliers se déroulera durant la vingt-quatrième session du SBSTA et sera consacré à l'agriculture, à la foresterie et au développement rural.

42. À la même session<sup>21</sup>, le SBSTA a décidé de faire le point à sa vingt-septième session (décembre 2007) sur ses travaux concernant les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques et d'en rendre compte à la Conférence des Parties à sa treizième session (décembre 2007).

43. *Mesures à prendre*: Le Président du SBSTA rendra compte oralement des questions examinées durant l'atelier consacré à l'agriculture, à la foresterie et au développement rural. À sa vingt-septième session, le SBSTA fera le bilan de ses travaux relatif à l'atténuation.

### **10. Facilitation de l'échange d'informations et de la mise en commun de données d'expérience sur les politiques et les mesures appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention**

44. *Rappel*: À ses vingt et unième et vingt-deuxième sessions<sup>22</sup>, le SBSTA a examiné des informations (FCCC/SBSTA/2004/INF.10) concernant différentes solutions envisageables pour procéder à la mise en commun de données d'expérience et à l'échange d'informations sur les politiques et les mesures appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I). À la vingt-deuxième session, le SBSTA est convenu de réfléchir à sa vingt-quatrième session à de nouvelles initiatives pour faciliter l'échange d'informations et la mise en commun de données d'expérience sur les politiques et les mesures appliquées par les Parties visées à l'annexe I.

---

<sup>20</sup> FCCC/SBSTA/2005/10, par. 26.

<sup>21</sup> FCCC/SBSTA/2005/10, par. 30.

<sup>22</sup> FCCC/SBSTA/2004/13 et corr.1, par. 96, et FCCC/SBSTA/2005/4, par. 70.

45. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à réfléchir à de nouvelles initiatives pour faciliter l'échange d'informations et la mise en commun de données d'expérience sur les politiques et les mesures appliquées par les Parties visées à l'annexe I.

### **11. Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto**

46. *Rappel*: À plusieurs sessions précédentes du SBSTA, les Parties ont eu des échanges de vues sur les questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto. À la vingt-troisième session<sup>23</sup>, les Parties n'ont pas achevé l'examen des questions relevant de ce point de l'ordre du jour et sont convenues de le poursuivre à la vingt-quatrième session du SBSTA.

47. À sa première session<sup>24</sup>, la COP/MOP a renvoyé au SBSTA l'examen du point de son ordre du jour concernant les questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.

48. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à se prononcer sur les mesures à prendre.

### **12. Coopération avec les organisations internationales compétentes**

a) Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

49. *Rappel*: À la vingt-troisième session du SBSTA<sup>25</sup>, aucun consensus ne s'est formé pour inscrire cette question à l'ordre du jour de la session. Elle a donc été laissée en suspens. Sur proposition du Président, le SBSTA a décidé d'inscrire la question à l'ordre du jour provisoire de sa vingt-quatrième session.

50. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à établir si un accord est possible en vue de l'adoption de conclusions sur cette question.

b) Rapport spécial sur la préservation de la couche d'ozone et du système climatique planétaire: questions relatives aux hydrofluorocarbures et aux hydrocarbures perfluorés

51. *Rappel*: À la vingt-deuxième session du SBSTA<sup>26</sup>, les Parties ont examiné le *Rapport spécial sur la préservation de la couche d'ozone et du système climatique planétaire: Questions relatives aux hydrofluorocarbures et aux hydrocarbures perfluorés* du GIEC et du Groupe de l'évaluation technique et économique (GETE) (le rapport spécial du GIEC/GETE). Le SBSTA a souhaité que le secrétariat de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et du Protocole de Montréal se rapportant à cette convention lui communique, le cas échéant,

---

<sup>23</sup> FCCC/SBSTA/2005/10, par. 123.

<sup>24</sup> FCCC/KP/CMP/2005/8, chap. X.

<sup>25</sup> FCCC/SBSTA/2005/10, par. 4.

<sup>26</sup> FCCC/SBSTA/2005/4, par. 87 et 91.

des informations sur l'examen du rapport spécial du GIEC/GETE par la Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour sa vingt-quatrième session<sup>27</sup>.

52. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, le 13 février 2006 au plus tard, leurs vues sur les éléments du rapport spécial du GIEC/GETE qui se rapportent à l'objectif de la Convention<sup>28</sup>. Ces vues seront rassemblées dans le document publié sous la cote FCCC/SBSTA/2006/MISC.2.

53. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner les vues des Parties figurant dans le document FCCC/SBSTA/2006/MISC.2 ainsi que toute autre information pertinente que le secrétariat de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et du Protocole de Montréal aura pu communiquer en vue d'achever l'examen de ce rapport spécial.

<i>FCCC/SBSTA/2006/MISC.2 Aspects of the special report on safeguarding the ozone layer and the global climate system: issues relating to hydrofluorocarbons and perfluorocarbons, relevant to the objective of the Convention. Submissions from Parties</i>
--

c) Coopération avec d'autres conventions ainsi qu'avec les organismes scientifiques et les organismes des Nations Unies

54. *Rappel*: À la vingt-troisième session du SBSTA<sup>29</sup>, le secrétariat a rendu compte des résultats de l'examen, par le Groupe mixte de liaison, du texte présentant diverses solutions envisageables pour renforcer la coopération entre les trois conventions de Rio, figurant dans le document FCCC/SBSTA/2004/INF.19. Rappelant les conclusions qu'il avait adoptées à sa vingt et unième session, le SBSTA a invité les Parties à faire part au secrétariat, avant le 13 février 2006, de leurs vues sur ce texte et sur les résultats de son examen par le Groupe mixte. Ces vues sont rassemblées dans le document FCCC/SBSTA/2006/MISC.5.

55. En ce qui concerne le rapport spécial du GIEC sur la fixation et le stockage du dioxyde de carbone, les Parties ont demandé au secrétariat d'organiser un atelier sur la fixation et le stockage du carbone pendant la vingt-quatrième session du SBSTA, en prenant l'avis du Président de l'Organe, dans le but de faire mieux comprendre ce qu'impliquent la fixation et le stockage du dioxyde de carbone, par un aperçu du rapport spécial et un échange des données d'expérience et des enseignements qui s'en dégagent<sup>30</sup>. L'atelier devrait avoir lieu le 20 mai 2006. Le SBSTA examinera ses résultats à sa vingt-cinquième session (décembre 2006).

56. Également à la vingt-troisième session du SBSTA<sup>31</sup>, les Parties ont demandé au secrétariat de faire rapport au SBSTA à sa vingt-quatrième session sur les résultats de l'examen du module

<sup>27</sup> Les informations ainsi communiquées seront réunies dans un document de série MISC.

<sup>28</sup> FCCC/SBSTA/2005/4, par. 92.

<sup>29</sup> FCCC/SBSTA/2005/10, par. 106.

<sup>30</sup> FCCC/SBSTA/2005/10, par. 112.

<sup>31</sup> FCCC/SBSTA/2005/10, par. 113.

thématique «ressources énergétiques aux fins du développement durable, développement industriel, pollution atmosphérique/atmosphère et changements climatiques» à la quatorzième session de la Commission du développement durable.

57. Les organisations scientifiques et les organismes et conventions des Nations Unies ne devraient en principe pas faire le point sur leurs activités intéressant la Convention à la présente session car elles ne le font qu'une fois par an, à la session que le SBSTA tient parallèlement à celle de la Conférence des Parties.

58. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner les informations fournies et à se prononcer sur les nouvelles mesures à prendre.

<p><i>FCCC/SBSTA/2006/MISC.4 Views on the paper on options for enhanced cooperation among the three Rio Conventions. Submissions from Parties</i></p>
---

### **13. Questions diverses**

59. *Rappel*: Par sa décision 24/CMP.1, la COP/MOP a prié le secrétariat d'évaluer les résultats du programme de formation des membres des équipes d'experts participant aux examens prévus à l'article 8 du Protocole de Kyoto. Le secrétariat rendra compte oralement du programme de formation.

60. *Mesures à prendre*: Le SBSTA est invité à prendre note de ce rapport oral et à donner au besoin des instructions supplémentaires au secrétariat.

### **14. Rapport de la session**

61. *Rappel*: Un projet de rapport sera établi et soumis au SBSTA pour adoption à la fin de la session.

62. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à en achever l'élaboration après la session selon les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

**Annexe**

**DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE  
ET TECHNOLOGIQUE SERA SAISI À SA VINGT-QUATRIÈME SESSION**

**Documents établis pour la session**

FCCC/SBSTA/2006/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBSTA/2006/2	Enseignements tirés de la notification et de l'examen ainsi que de la formation des experts. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2006/3	Rapport de l'atelier FCCC sur les solutions novatrices de financement des résultats des évaluations des besoins technologiques. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2006/4	Rapport de la réunion informelle sur le programme de travail quinquennal de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Note du Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/SBSTA/2006/INF.1	Synthesis report on technology needs identified by Parties not included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2006/INF.2	Research needs and priorities relating to the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2006/INF.3	Initial list of organizations and institutions active in areas relevant to the five-year programme of work of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2006/INF.4	Recommendations of the Expert Group on Technology Transfer for enhancing the implementation of the framework for meaningful and effective actions to enhance the implementation of Article 4, paragraph 5, of the Convention. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
FCCC/SBSTA/2006/MISC.1	The numerical value for forest management under Article 3, paragraph 4, of the Kyoto Protocol inscribed for Italy. Submission from a Party

- FCCC/SBSTA/2006/MISC.2 Aspects of the special report on safeguarding the ozone layer and the global climate system: issues relating to hydrofluorocarbons and perfluorocarbons, relevant to the objective of the Convention. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2006/MISC.3 Research needs and priorities relating to the Convention. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2006/MISC.4 Views on the paper on options for enhanced cooperation among the three Rio Conventions. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2006/MISC.5 Issues relating to reducing emissions from deforestation in developing countries and recommendations on any further process. Submissions from Parties
- FCCC/TP/2006/1 Innovative options for financing the development and transfer of technologies. Technical paper
- FCCC/TP/2006/2 Application of environmentally sound technologies for adaptation to climate change. Technical paper

**Autres documents disponibles**

- FCCC/SBSTA/2005/3 Synthèse des vues communiquées par les Parties sur les questions mises en évidence au cours de la réunion sur les activités de recherche organisée dans le cadre de la vingtième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Note du secrétariat
- FCCC/SBSTA/2005/10 Rapport de la vingt-troisième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Montréal du 28 novembre au 6 décembre 2005
- FCCC/SBSTA/2005/INF.6 Report on the round-table discussion on experiences of Parties included in Annex I to the Convention in implementing policies and measures. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2005/INF.7 Information on harvested wood products contained in previous submissions from Parties and in national greenhouse gas inventory reports. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2005/INF.8 Options relating to implications of the establishment of new hydrochlorofluorocarbon-22 (HCFC-22) facilities seeking to obtain certified emissions reductions for the destruction of hydrofluorocarbon-23 (HFC-23). Note by the secretariat



- FCCC/SBSTA/2005/MISC.9  
and Add.1-2 Data and information on changes in carbon stocks and emissions of greenhouse gases from harvested wood products and experiences with the use of relevant guidelines and guidance of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2005/MISC.10 Implications of the establishment of new hydrochlorofluorocarbon-22 (HCFC-22) facilities seeking to obtain certified emissions reductions for the destruction of hydrofluorocarbon-23 (HFC-23). Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2004/INF.10 Options for approaches to sharing experience and exchanging information on “good practices” in policies and measures. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2002/INF.17 Research and systematic observation. Third Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change: Synthesis of information submitted by Parties on priority areas of research and questions for the scientific community. Note by the secretariat

-----